



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°22 – REUNION DU 07 JANVIER 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°21 du 23 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°22 / Réunion du 07 janvier 2026

COUPE DES DEUX-SEVRES SUPER U

Match n° 55084659 Cerizay Portugais (1) / FC Autize (2) du 16 novembre 2025

En Référence : Procès-Verbal d'Instruction n°02 de la Commission Départementale de Discipline du District de Football des Deux-Sèvres en date du 10 décembre 2025, soit :

« Par ces motifs, la commission décide de sanctionner, en application des articles 2-1 b) et 4.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, l'équipe une (2^{ème} division départementale – Poule Nord) du club de l'ASP Cerizay suite à la révocation du sursis précédemment accordé, de la mise hors compétition jusqu'à la fin de la saison 2025 – 2026 de toute compétitions départementales ».

En conséquence, la commission Sportive du District de Football des Deux-Sèvres déclare l'équipe de Autize FC (2) qualifiée pour le tour N°4 de la coupe des Deux-Sèvres Super U et rencontrera l'US St Sauveur (2) le 11 janvier 2026 à 14h30 sur le stade de Coulonges sur l'Autize.

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner.

CHAMPIONNAT DE 5^{ème} DIVISION – PHASE 2

La commission Sportive valide les groupes de Division 5 - Phase 2 avec :

1^{er} Niveau, 36 Equipes : 6 Poules de 6 équipes en matchs aller/retour.

Poule A

Cerizay CO 4
Pays de l'Ouin 4
Nueil Aubiers 4
Bressuire CLNC
FC 3C 4
Boismé Clessé 2

Poule B

Thouars Foot 79 4
Mauzé Rigné 2
Louzy 3
Vrère St Léger 3
Lutaizien Oiron 1
St Jean Missé 1

Poule C

Terves 3
Clazay 2
Chiché 2
Gatifoot 4
Le Tallud 4
Moncoutant 4

Poule D

Niort Portugais 1
Autize 4
Irleau Le Vanneau
Champdeniers Pamplie 2
Ste Eanne 1
Fomperon Ménigoute 1

Poule E

AFP 4
USDS 4
Usseau 1
Marigny 1
Niort Souché 2
Granzay 1

Poule F

Aigondigné 2
Brûlain 2
Val Boutonne 3
Boutonnais 3
Chenay Chey Sepvret 1
Limalonges 1



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°22 / Réunion du 07 janvier 2026

2^{ème} niveau, 45 équipes : 5 Poules de 9 équipes en matchs aller simple.

Poule A

Beaulieu Breuil 4
St Amand sur sèvre 2
Voulmentin St Aubin 3
Interbocage 4
Pays de l'Ouin 5
Pays Argentonnais 4
St Sauveur 4
Moncoutant 5
Chiché 3

Poule B

Coulonges Thouarsais 2
Thouet FC 1
Sport Club Thouarsais 4
St Cerbouille 3
Ent. Brion/Vrere 2
St Varent Pierregeay 3
Mauzé Rigné 3
Ent Assais/Thouet 2
Airvo St Jouin 4

Poule C

Pays Thénezéen 3
Chatillon Pompaire 2
Parthenay Portugais 2
St Aubin le Cloud 3
Gatifoot 5
L'Absie Larg 3
Buslaurs Thireuil 3
Vasléenne 3
Amailloux 2

Poule D

Niort Pexinois 2
Avenir 79 4
Ste Ouenne 2
Pays Néo Crêchois 4
Augé Azay 2
Bessines ASPTT 3
Paludéen FC 1
Marigny 2
USDS 5

Poule E

Beauvoir/Niort 3
AFP 5
Paizay le Tort 2
Sauzéen 2
Ent Clussais / HVS 2
Exoudun 1
Celles Verrines 4
Lezay 2
Limalonges 2

Pour information : les calendriers seront mis en ligne aussi tôt que possible.

FORFAITS

Amende de 32€ :

- Match n°54232392 St sauveur (1) / AS SSS (1) en Séniors féminines du Poitou à 8, Poule A.
 - **AS SSS 1^{er} forfait.**

Amende de 21€ :

- Match n° 55070344 GJ ENE 79 (2) / AFP (3) en coupe u15 à 7.
 - **AFP (3) forfait.**
- Match n° 54198042 Interbocage (1) / Beauvoir-Niort (1) en u17 D1, poule B.
 - **Beauvoir/Niort 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°22 / Réunion du 07 janvier 2026

COURRIERS

- ❖ Du club d'**Exoudun** concernant le règlement sportif de son tournoi Futsal du 20/12. Pris note.
- ❖ Du club du **FC Thouet** concernant une réserve d'avant-match en Séniors D5. Pris note. Réponse faite.

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 27 €

- Du club de l'**US St Sauveur** : tournoi u11/u13 + plateau u9 le 11 avril 2026.
- Du club du **FC Venise Verte** : tournoi u11/u13 le 06 juin 2026.
- Du club du **FC3C** : tournoi u13 le 18 avril 2026.
- Du club de **Louzy** : tournoi u11 - u13 - u11/u13 F - u14/u17 F + plateau u7/u9 le 18 avril 2026.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

ANNULATION DES RENCONTRES DU WEEK-END

En raison des conditions climatiques difficiles de ces derniers jours, le District a pris la décision de reporter, à une date ultérieure, l'ensemble des rencontres de championnats et coupes Séniors qui devaient se dérouler les 10 et 11 janvier 2026.

La Commission Sportive statuera prochainement sur la reprogrammation de ces matches.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET